Ecrit par le 12 novembre 2026

Une start-up de Pertuis donne une deuxième vie au bois de vigne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Florian Marc, petit-fils de viticulteurs vauclusiens, installé dans la pépinière d'entreprises à Pertuis, a développé un éco-matériaux utilisant les bois issus des tailles et de l'arrachage des vignes. Une démarche écoresponsable qui donne une deuxième vie à ce qui était considéré jusqu'alors comme de simples déchets.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



©DR

Chaque année, en France, c’est plus de 2 millions de tonnes de déchets de bois de vigne qui sont produits. Issus des tailles annuelles, de l’arrachage des vignes pour leurs renouvellements ou l’arrêt définitif de leur culture, ces bois de vigne sont estimés dans le Vaucluse à 100 000 tonnes par an, soit environ le double de la production forestière traditionnelle du département. A part leur destruction ou leur utilisation comme simple bois de chauffage aucune solution de valorisation n’existait vraiment jusqu’à ce jour. Florian Marc, un jeune entrepreneur ayant fait ses armes dans les univers scientifiques et informatiques, en quête d’un projet personnel faisant sens, a eu l’intuition qu’on devait pouvoir valoriser ces bois de vigne. Ses ancêtres viticulteurs installés depuis plusieurs générations dans l’enclave des papes, du côté de Valréas et de Visan n’ont sans doute pas été totalement étranger à cette prise de conscience. Florian se souvient avoir assister, dans son enfance, à l’arrachage d’une parcelle de vigne plantée par son arrière-grand-père, « ce fût, pour moi, un moment d’émotion assez fort » se souvient-il.

Ecrit par le 12 novembre 2026

« C’est un matériaux noble qui mérite mieux que de terminer en bois de chauffage, voir en tire-bouchon… »

Florian Marc

Le bois de la vigne n’est pas un bois comme les autres. « C’est un matériaux noble qui mérite mieux que de terminer en bois de chauffage, voir en tire-bouchon… » affirme Florian. Ces bois sont la mémoire des terroirs et des hommes qui pendant des décennies ont travaillé la vigne pour y produire du vin. C’est ainsi que l’idée d’utiliser ces sarments pour élaborer un matériaux qui se veut tout aussi noble est née. Une société est créé en 2024 et une marque « Les Princes Sarments » en est l’étendard.

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



©DR

Aidé par Stéphane Gullo, un maitre Terrazzo (un des rares en France), il met au point un matériaux composite utilisant ces bois de vigne et de la poudre de marbre recyclée. Aucun additif issu de la pétrochimie, comme les résines, n'est utilisé. Le tout est naturel et provenant de la région. A la différence du terrazzo traditionnel les fragments de pierre ou de marbre associé au mortier ont été ici remplacés par du bois minéralisé. La pierre et le bois sont ainsi mâtinés dans un accord délicat. Ce nouveaux matériaux baptisé « terrazzo de bois de vigne » a fait l'objet de longs mois de développement et de recherche avec à la clé le dépôt d'un brevet.

« Une vingtaine de projets sont à l'étude »

Florian Marc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Ce terrazzo de bois de vigne, produit à l'unité et en fonction des besoins, est utilisé pour la confection de meubles, de plans de travail, de sols, de parements de murs, d'objets de décoration… Une alternative écoresponsable aux matériaux traditionnels employés pour les aménagements haut de gamme. Si la mise au point de ce matériaux est récente les premières commandes affluent déjà. « Une vingtaine de projets sont à l'étude » confie Florian. Les clients naturels des Princes Sarments sont les architectes d'intérieurs. Toujours à la recherche de matériaux nouveaux et innovants, ces prescripteurs sont aussi engagés dans des démarches écoresponsables. A ce jour plusieurs domaines viticoles, une grande banque, des yachts de luxe ou des restaurants étoilés ont fait le choix de ce nouveau matériaux. « C'est aussi un support de communication qui raconte une histoire » explique Florian. Les princes sarments proposent également une traçabilité numérique de chacune des pièces produites. En effet, chacune des pièces confectionnées peut être équipée d'une puce RFID qui permet de connaître l'origine du bois utilisé, la provenance de la vigne, le domaine viticole d'origine, le bilan carbone, jusqu'à l'emplacement précis de la parcelle dont il est issu…



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



©DR

Florian Marc ne compte pas s’arrêter là. Il travaille déjà sur un matériaux qui sera 100 % bois. Son objectif est de valoriser d’avantage de bois de vigne et de faire baisser les coûts de production pour rendre ce produit plus accessible. Il escompte développer une vraie filière de valorisation pour donner à ces bois nobles un futur qui lui soit à leur hauteur.

www.lesprincessarments.fr

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Mormoiron : le lac des Salettes se refait une beauté



Depuis octobre 2022, le lac des Salettes, situé à Mormoiron, subit d'importants travaux. Le site étant très prisé, notamment durant la période estivale, il était primordiale de le réadapter à sa fréquentation afin de préserver la qualité de l'environnement.

Chaque été, ce sont plus de 25 000 personnes qui se rendent sur les abords du lac des Salettes pour y chercher la fraîcheur et la nature, tout en profitant de diverses activités familiales. Seulement, cette attractivité, bien qu'elle ait des aspects positifs, s'est avérée néfaste pour l'environnement, mais aussi pour les visiteurs, au fur et à mesure des années.

Ecrit par le 12 novembre 2026

Stationnement non encadré impactant peu à peu les espaces naturels, érosion de la plage et de ses abords, dégradation des entrées de site, menaces sur la qualité de l'eau et la biodiversité, ou encore sécurité du public, il était temps pour le lac de faire peau neuve pour palier ces problèmes. Ainsi, d'importants travaux ont donc été réalisés entre octobre 2022 et avril 2023 par la commune de Mormoiron, avec l'appui du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Le programme de revalorisation

Pendant 6 mois, tout a été repensé afin de refaire du lac des Salettes et de ses abords un espace accueillant pour le public, mais aussi respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Les espaces naturels ont été réhabilités, les chemins de l'eau retrouvés pour une qualité de l'eau renouvelée, et un aménagement d'ensemble a été imaginé pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Pour ce qui est des usagers, les stationnements ont été repensés, de nouveaux accès véhicules et piétons ont été aménagés, et les personnes à mobilité réduite disposent désormais d'un accès jusqu'au lac avec un espace de baignade dédié.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

- 

Si la majeure partie des travaux est déjà terminée, il reste encore quelques détails à peaufiner, tels que la mise en place de la nouvelle signalétique, le marquage routier et la végétalisation de certains espaces.

Un projet datant de 2019

Si les travaux de revalorisation du lac des Salettes n'ont débuté qu'en octobre dernier, cela fait en réalité plusieurs années que la commune de Mormoiron souhaite prendre en main l'avenir du lac et l'adapter à sa fréquentation, ses nouveaux usages, tout en y valorisant la biodiversité et les paysages.

La première étape a eu lieu en 2019, lorsque le site a été classé 'Espace Naturel Sensible' par le Département de Vaucluse. Ce classement a permis l'élaboration d'un plan de gestion afin de préserver et valoriser les richesses environnementales du lac tout en accueillant le public. La seconde étape a donc été la reconquête environnementale et paysagère conjuguant la qualité des aménagements pour le plaisir de tous, la préservation de l'environnement et la découverte du massif ocrier qui se situe à côté. Le projet a été possible grâce aux financements de l'État, à travers le dispositif 'Espace valléen', de la Région Sud et du Département de Vaucluse.

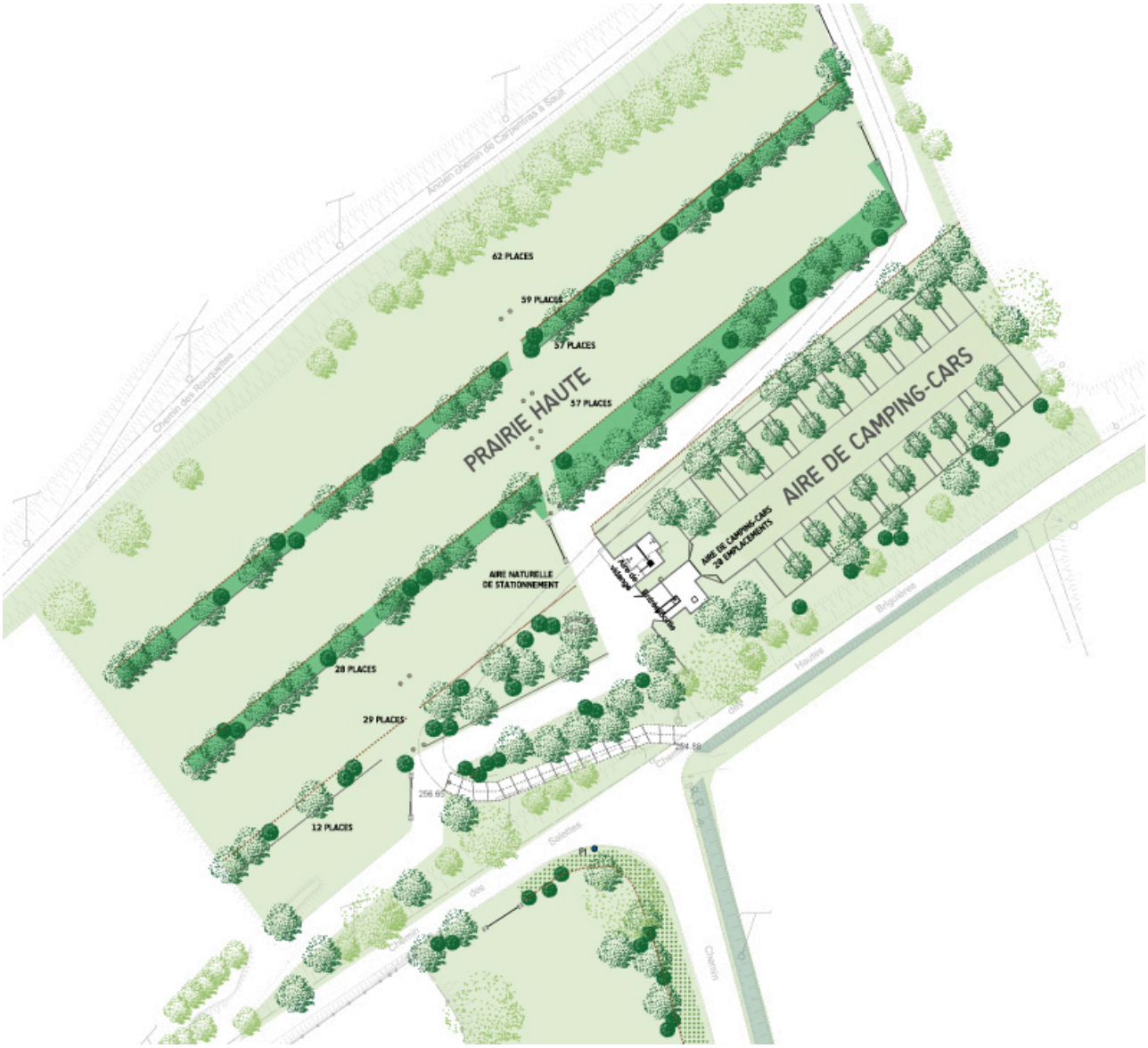
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

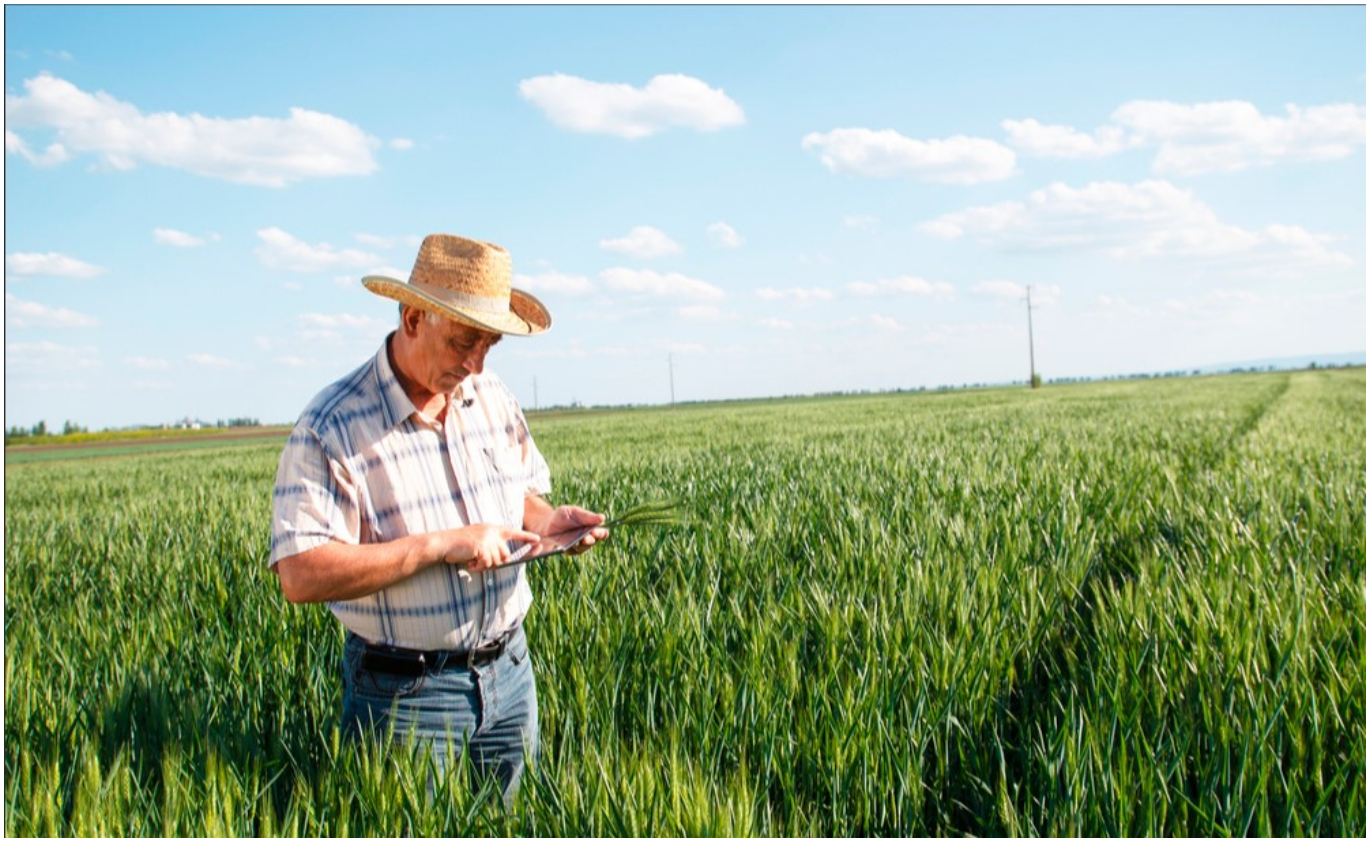
- 

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Pouvoir d’achat : revalorisation des prestations sociales



Loi Pouvoir d’Achat : les prestations sociales versées par les caisses de la MSA (sécurité sociale agricole, mutualité sociale agricole) sont revalorisées de 4 %

Pour faire face à la hausse des prix et afin de soutenir le pouvoir d’achat des Français, le Gouvernement a annoncé une revalorisation de plusieurs prestations sociales à compter du 1er juillet 2022 pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Cette revalorisation concerne les prestations sociales relevant du domaine de la santé, de la retraite, du logement, du handicap et des prestations familiales, ainsi que de la prime d’activité et du RSA. Selon les prestations, elle sera déployée sur les paiements de juillet, versés en août, ou bien sur les paiements d’août, versés en septembre, avec un effet rétroactif à juillet 2022 le cas échéant. Le montant de l’allocation de rentrée scolaire, versée par la MSA le 16 août, prend en compte cette revalorisation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Consultez la liste complète des prestations concernées par la revalorisation, ainsi que leurs dates et leurs modalités de versements sur https://alpes-vaucluse.msa.fr/lfp/web/msa-alpes-vaucluse/mesures-pouvoir-achat

En savoir plus

Les prestations sociales de la MSA (Mutuelle sociale agricole) Alpes-Vaucluse concernent 13 791 familles. Les prestations de solidarité sont versées à 5 834 allocataires et les prestations liées au handicap sont versées à 827 allocataires.

MH



DR

Seulement un quart des salariés français s’attendent à être augmentés d’ici la fin de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

l’année



Alors que la crise sanitaire se mue progressivement en une crise inflationniste dans de nombreuses parties du monde, les salariés se tournent vers les valeurs dites ‘refuges’ et privilégient la stabilité. Ce phénomène se répercute directement dans le monde de l’entreprise, notamment dans la nature des attentes des salariés vis-à-vis de leur rémunération. Cette dernière demeure en effet un critère primordial aussi bien au moment de l’embauche que lorsque l’on parle de la rétention des collaborateurs, comme le démontrent les chiffres de la nouvelle enquête intitulée ‘People at Work 2022 : l’étude Workforce View‘ d’ADP, pionnier et leader mondial des solutions de Ressources Humaines. Cette enquête a été réalisée auprès de plus de 32 924 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France.

L’augmentation salariale, un tabou français ?

Comparé au reste de l’Europe (46 %) et du monde (61 %), les attentes en matière d’augmentations de salaire sont de loin les plus basses en France avec seulement un quart des travailleurs (26 %) qui en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

anticipent une dans l'année qui vient. Ceux qui s'attendent le plus à bénéficier d'une augmentation sont les jeunes âgés de 18-34 ans (32 %) les hommes (30 % contre 22 % des femmes), ainsi que ceux évoluant dans les secteurs de la construction (43 %), de l'informatique et des télécommunications (34 %) et de la finance (32 %). Les salariés français ne sont ensuite que 21 % à s'attendre à recevoir une prime et 14 % à être promus, deux chiffres qui sont les plus faibles parmi les huit pays européens étudiés. De plus, ils ne sont que 12 % à estimer qu'ils auront l'occasion de réaliser un entretien bilan avec leur employeur, au cours duquel ils pourront discuter de sujets tels que leur paie, leurs performances et leur évolution au sein de l'organisation.

Dans le monde, les trois quarts des travailleurs (76 %) sont susceptibles de demander une augmentation de salaire s'ils estiment en mériter une. Un chiffre qui n'est cependant pas aussi élevé en France, où 59 % des personnes interrogées partagent cette intention, les plus enclins étant les jeunes de 25-34 ans (65 %), les hommes (64 % contre 53 % des femmes), ainsi que ceux qui sont parents (62 %). De même, ce sont les salariés travaillant dans les secteurs des services professionnels et de la construction (70%), de la finance, de l'informatique et des télécommunications (69 %) qui sont les plus susceptibles de réclamer une augmentation.

Le salaire demeure le critère le plus important dans un emploi

Les chiffres en attestent, le salaire demeure un facteur déterminant dans la vie des travailleurs. Pour plus des deux tiers des Français interrogés (67 %), il s'affiche comme le critère le plus important, devant la sécurité de l'emploi (47 %), le plaisir au travail (35 %) et la flexibilité des horaires (26 %). De fait, l'augmentation de leurs responsabilités sans aucune progression salariale associée (36 %) occupe la troisième position parmi leurs motifs d'insatisfaction au travail. Une affirmation qui concerne avant tout les femmes (43 % contre 30 % des hommes), les salariés âgés de 25-44 ans (45 %), ainsi que ceux travaillant dans les loisirs et de l'hôtellerie (53 %), les services professionnels et les transports (50 %).

Le premier motif d'insatisfaction au travail des collaborateurs provient de l'absence de progression dans leur poste (46 %), tout particulièrement chez la tranche d'âge des 45-54 ans (53 %), les parents (52 %) et chez ceux évoluant dans le secteur des transports et des services professionnels (67 %), et de l'industrie (64 %). Le deuxième motif de mécontentement est attribué au manque de soutien de la part de leur management (37 %), notamment pour les femmes (39 %) et les personnes de 45 ans et plus (45 %).

A noter que la moitié des salariés (50 %) seraient d'accord pour travailler davantage s'ils étaient payés plus, avec une nette propension chez les jeunes de 18-34 ans (56 %), les hommes (55 % contre 46 % des femmes), et chez ceux évoluant dans les transports (64 %), la construction (63 %), et les médias et l'information (60 %).

Flexibilité et équilibre entre travail et vie personnelle : les nouvelles attentes des salariés

Si la valeur stabilité apparaît fondamentale, d'autres attentes émergent chez les salariés interrogés : 27 % seraient prêts à concéder une baisse de salaire s'ils avaient la possibilité de bénéficier de la flexibilité de leurs horaires de travail. Cette affirmation concernant la flexibilité est plus importante chez les hommes (32 % contre 22 % des femmes) et chez les 18-34 ans (32 %). Parmi eux, 40 % accepteraient jusqu'à 5 % de baisse et 27 % jusqu'à 10 % de réduction de leur rémunération. D'un point de vue plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

général, 57 % des salariés seraient d'accord pour réduire leur salaire au bénéfice d'un meilleur équilibre entre leur travail et leur vie privée. C'est tout particulièrement le cas pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans (65 %) et pour les parents (59 %).

« La pandémie, suivie par une hausse de l'inflation provoquent des tensions autour du coût de la vie et la rémunération reste la priorité de nombreux salariés, commente Carlos Fontelas De Carvalho, président d'ADP en France et en Suisse.. C'est un facteur qui est déterminant avec un effet évident sur le recrutement et la rétention des collaborateurs. A l'heure de la guerre des talents, où maintenir une force de travail stable est, bien que nécessaire au bon fonctionnement de, plus difficile que jamais, l'évolution salariale est un enjeu primordial qui doit être suivie de près : les employeurs doivent savoir, mesurer et comparer les évolutions régulières sur ce sujet, par exemple avec une solution comme le ADP Compensation Benchmark. »
Il poursuit : « Seulement, la rémunération n'est pas le seul axe sur lequel les entreprises doivent se focaliser et les attentes en la matière peuvent parfois être compensées par d'autres préoccupations de plus en plus importantes, comme une plus grande flexibilité horaire, le travail à distance ou de manière plus globale un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ».